



MAIRIE D'ORCHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL – 03/04/2024

PRESENTS :

Aurore GELEY, Barbara PANOUILLOT, Edwige VERNEREY, Géraldine FIGARD, Liliane RELION, Lucette NAEGELLEN, Michèle BOUCARD, André CHARDONNENS, Jeannot BAUDOT, Olivier DEMANDRE, Régis CHOPIN.

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Baptiste CHAPUIS (donne procuration à Régis CHOPIN), Nicolas JOLY (donne procuration à Edwige VERNEREY), Valentin MATARESE, Thierry ESCODA, Nathalie DEPREZ-TARDY (sans voix délibérative), Alexandre DUMONT (sans voix délibérative)

Secrétaire de Séance : Michèle BOUCARD.

1) Vote du budget et des taux des taxes locales 2024 :

Le Conseil municipal, à l'unanimité fixe comme suit, les taux des taxes locales pour l'année 2024 :

	2022	2023	2024
Taxe d'Habitation	/	12.72 %	13.35 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	39.70 %	39.70 %	41.67 %
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	19.37 %	19.37 %	20.33 %

Il vote les budgets 2024 ainsi :

Budget principal

Fonctionnement recettes	1 211 191.00 €
Fonctionnement dépenses	1 211 191.00 €
Investissement recettes	1 605 070.00 €
Investissement dépenses	1 605 070.00 €

Budget RCE

Fonctionnement recettes	6 018.00 €
Fonctionnement dépenses	6 018.00 €
Investissement recettes	11 315.86 €
Investissement dépenses	11 315.86 €

M. le Maire présente les chiffres pour 2024 et propose au Conseil municipal d'augmenter les taux des taxes locales de 5% afin de financer les projets d'investissement et en raison notamment de la baisse (- 16.97% / 2023) très importante des dotations de l'Etat (notamment suppression de la dotation de solidarité rurale « bourg centre »). Il insiste sur la nécessité pour Orchamps d'augmenter son nombre d'habitants.



2) Demande de subvention Conseil Départemental du Jura : travaux de nettoyage dépressage :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite auprès du Conseil Départemental du Jura, l'octroi d'une subvention de 500 €/ha pour permettre la réalisation de travaux de nettoyage / dépressage dans la parcelle forestière 28r1 sur une surface de 07 ha15. Olivier DEMANDRE, 3^{ème} adjoint, présente les comptes administratifs, qui sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal. Les conseillers municipaux signent le registre des délibérations.

3) Questions diverses :

M. le Maire évoque :

- la question des nuisances provoquées par les aboiements de chiens dans le quartier de l'église.
- la mise en place des pièges à frelons achetés l'an dernier.
- les prochains travaux de réparation des dégradations du camping.
- la possibilité de recourir à un contrat pour la destruction des nids de guêpes/ frelons.

A. GELEY fait remarquer qu'il existe déjà un professionnel qui habite sur la commune pour la destruction des nids de guêpes/ frelons.

Décision du Maire prises sur le fondement de la délégation du Conseil Municipal :

4) SARL BRUSDA CHOILLOT achat remorque tribenne :

Dans l'objectif d'acquérir une remorque tribenne, un contrat est passé avec la Sarl BRUSDA CHOILLOT pour un montant de 10 801.34 € HT.

La séance est levée à 20 h 10.